

PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

Une stratégie régionale
pour la connaissance du territoire



Table des matières

LA STRATEGIE REGIONALE POUR LA CONNAISSANCE DES TERRITOIRES	5
1. LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE OUTILLE LES POLITIQUES PUBLIQUES REGIONALES FACE AUX MUTATIONS ECONOMIQUES ET SOCIETALES	7
1.1 DEMARCHES STRATEGIQUES.....	7
1.2 ÉTUDES DE FILIERES ECONOMIQUES	8
1.3 AMENAGEMENT ET MOBILITE	9
1.4 TABLEAUX DE BORD	10
1.5 PRESTATIONS CARTOGRAPHIQUES, GEOMATIQUES, STATISTIQUES ET ACCOMPAGNEMENT METHODOLOGIQUE DES SERVICES	11
2. LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE PREPARE LA REGION DE DEMAIN	12
2.1 DEVELOPPER DEMAIN LES TERRITOIRES.....	12
2.2 LE TERRITOIRE VECU PAR SES HABITANTS	14
3. LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ACCOMPAGNE LES DYNAMIQUES SPATIALES	16
3.1 ÉTUDES TERRITORIALISEES.....	16
3.2 INGENIERIE DE LA CONNAISSANCE TERRITORIALE	17
4. LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE RENOUVELLE LES OUTILS NUMERIQUES DE DESCRIPTION DU TERRITOIRE	17
4.1 ACTUALISATION DES DONNEES GEOGRAPHIQUES ACQUISES EN MUTUALISATION.....	17
4.2 DEVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES ET OUVERTES DATASUD ...	18
4.3 ÉVOLUTION DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INSTITUTIONNEL ET DEVELOPPEMENT VERS LA WEB-CARTOGRAPHIE.....	18
4.4 OBSERVATOIRE TERRITORIAL	20
5. LA CONNAISSANCE DU TERRITOIRE AU CŒUR DES RESEAUX DE DIFFUSION	20
5.1 CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : LE SITE.....	20
5.2 CONNAISSANCE DU TERRITOIRE : LES RENCONTRES	21
5.3 LES RESEAUX PROFESSIONNELS	21
6. LES PARTENAIRES DU PROGRAMME DE TRAVAIL	23
6.1 LE PARTENARIAT AVEC L'INSEE	23
6.2 LE PARTENARIAT AVEC LES AGENCES D'URBANISME DE LA REGION	23
6.3 LE PARTENARIAT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE.....	23
6.4 LE PARTENARIAT AVEC LE RESEAU CONSULAIRE	23
6.5 LE CENTRE REGIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (CRIGE-PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR) :	24
6.6 LE PARTENARIAT AVEC L'IGN.....	24

La stratégie régionale pour la connaissance des territoires

Pour définir et articuler des stratégies d'aménagement aux différentes échelles territoriales qui les composent, les Régions doivent mobiliser connaissance et expertise. Par ailleurs, les évolutions des cadres de l'action publique issues des réformes territoriales et de la loi pour une République numérique, invitent les Régions à innover en matière d'ingénierie territoriale. Dans cette perspective, la connaissance produite sur et par un territoire est un enjeu fort en termes de capacité de décision et d'action publique.

Toutefois, l'élaboration de politiques de développement et d'aménagement durable des territoires est rendue complexe par de multiples recompositions issues de l'évolution de l'organisation territoriale (fusions des Régions, recomposition intercommunale...). L'organisation thématique de la production d'information, la pluralité des échelles, des périmètres d'intervention et des acteurs compliquent la construction d'une vision globale et partagée des dynamiques territoriales à prendre en compte.

Dépasser ces limites suppose une mise en commun des savoirs et savoir-faire pour favoriser l'émergence d'une intelligence territoriale. Il s'agit de mutualiser les ressources en matière d'information, d'expertise et de prospective, permettant d'analyser et de comprendre les territoires et leurs contextes, afin de construire une action collective.

C'est le rôle des Régions, identifiées par le code général des collectivités territoriales, comme compétentes pour organiser la production d'études intéressant le développement économique, social et culturel régional. Elles doivent également coordonner et organiser l'acquisition et la mise à jour de données nécessaires à la description, à l'observation et à l'évaluation des politiques territoriales. Enfin elles doivent rendre ces données accessibles et favoriser leur réutilisation.

C'est pourquoi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a adopté le 20 octobre 2017 une Stratégie régionale pour la connaissance du territoire.

L'objectif est non seulement d'accroître la capacité de l'institution régionale à exercer son rôle de chef de file sur ses compétences propres et permettre son évaluation, mais aussi d'alimenter la réflexion des acteurs du territoire parfois démunis en ressources stratégiques internes.

Cette stratégie, délibérée le 20 octobre 2017, doit permettre à la Région de faire de l'ingénierie de la connaissance territoriale un catalyseur de dynamiques et de projets locaux, dans une ambition régionale d'aménagement et d'égalité des territoires.

Une grammaire collective

1. *L'accessibilité* : la connaissance territoriale n'a de sens que si elle est accessible et partagée. Face à la fragmentation des informations et des données, la Région promeut l'ouverture des données, la diffusion et la mise en visibilité des informations.

2. *Le partenariat* : la Région privilégie le partenariat avec les différents acteurs régionaux de la connaissance territoriale, dans le respect des compétences de chacun. Elle contribue ainsi à la construction d'une communauté régionale d'expertise sur les études et les données.

3. *La mutualisation* : la Région soutient la mutualisation, tant dans le développement et l'usage des outils que dans la production ou l'acquisition des données. Elle contribue ainsi, grâce aux économies d'échelle et dans un contexte de contrainte financière, à une action régionale plus efficiente.

4. *La transversalité* : le cadre d'action partenarial et mutualisé contribue à faire vivre un principe de transversalité désectorisant l'action publique régionale, les dispositifs partenariaux et mutualisés permettant l'accès à une commande d'études transversale aux différentes directions et services opérationnels de la Région.

5. *L'opérationnalité* : le souci d'opérationnalité enfin, guide l'ensemble des actions menées, il ne s'agit pas de produire une connaissance savante mais appliquée aux politiques territoriales, le recours au diagnostic s'étant désormais banalisé comme instrument d'action publique partenarial.

Un projet partagé

1. *Impulser une intelligence territoriale* qui permette une meilleure prise en compte des priorités régionales, articulées avec celles de l'État, des Départements et des EPCI.

2. *Augmenter les capacités des territoires* pour la réalisation de leurs projets territoriaux grâce à une mutualisation des ressources de l'ingénierie de la connaissance.

3. *Partager l'ingénierie territoriale* de la connaissance au service d'une efficacité accrue, du stratégique à l'opérationnel, de l'échelle régionale à l'échelle locale.

Des ressources transversales

1. *Le service Connaissance Territoriale et Information Géographique* porte la Stratégie régionale pour la connaissance du territoire. Il assure l'animation, le suivi et la valorisation des différents partenariats externes (INSEE, Agences d'urbanisme, Universités, Information géographique) et garantit la prise en compte transversale des besoins de l'institution.

2. *Des outils et des expertises spécifiques* en matière de d'aide à la définition ou d'accompagnement d'études, de traitement statistique ou d'analyse géographique, de conception et de réalisation cartographique, de géomatique et de Système d'Information Géographique sont mobilisables par les services.

1. La connaissance du territoire outille les politiques publiques régionales face aux mutations économiques et sociétales

1.1 Démarches stratégiques

- *Appui au Plan Climat : « Accompagnement des territoires pour le déploiement de la transition énergétique »*

Convention Région - Agences d'urbanisme 2019

Cette mission s'organise en plusieurs sous thématiques dont l'objectif est d'accompagner les territoires sur les priorités exprimées par le SRADDET et le Plan Climat « une Cop d'avance » à travers les Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial, qui arriveront, notamment, à échéance en 2019.

Les objectifs sont :

- Accompagner les territoires pour la prise en compte du SRADDET et des 5 axes du Plan Climat « une Cop d'avance » dans la définition de leur stratégie territoriale.
- Fournir un appui aux EPCI sur le volet opérationnel de projets issus des AMIS régionaux ou sur des projets structurants pour ceux-ci en y intégrant une dimension transition énergétique, et pour l'élaboration d'un projet territorial et l'identification d'orientations opérationnelles.
- Intégrer la question de l'habitat, de la revitalisation des centres anciens, du logement des jeunes et de la transition énergétique dans ces démarches en soutenant les stratégies de ces EPCI.
- Identifier et faire remonter les enjeux en matière de logement des jeunes sur 4 EPCI.
- *Appui à la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET)*

Convention Région – Agences d'urbanisme 2019

Dans la continuité du travail partenarial engagé en 2018, et de sa contribution directe à l'enrichissement du projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire (SRADDET), le partenariat avec les Agences d'urbanisme doit franchir en 2019 une nouvelle étape pour préparer son portage auprès des territoires et consolider le dispositif de suivi et d'évaluation.

Pour cela, l'action 2019 porte sur :

- L'élaboration d'un guide pédagogique de mise en œuvre du SRADDET dans les SCOT.
- L'enrichissement et la consolidation du dispositif de suivi/évaluation du SRADDET.
- *Atlas cartographique interactif du SRADDET 2030-2050 - Monitoring régional de suivi des territoires*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

Afin de permettre le partage, l'appropriation et le suivi du SRADDET par les acteurs du territoire, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite faire conduire un travail méthodologique et technique sur la transcription graphique des éléments du SRADDET à différentes échelles, la construction d'indicateurs de suivi et leur restitution au sein d'un outil dit « Atlas interactif ».

En s'appuyant sur une équipe d'étudiants, 2 stagiaires, un webdesigner et 6 chercheurs, le laboratoire ESPACE propose de couvrir les champs méthodologiques et techniques et de produire une maquette (preuve de concept), en focalisant sur les domaines prioritaires identifiés par la Région, tout en introduisant une problématique d'usage des *big data* et représentations prospectives.

- *Appui au Plan Mer Littoral*

Convention Région - Agences d'urbanisme 2019

La Région souhaite concrétiser la stratégie régionale de la mer et du littoral en Provence-Alpes-Côte d'Azur à travers l'élaboration d'un Livre Bleu régional. Les agences d'urbanisme sont sollicitées pour l'accompagner dans son élaboration au travers de la réalisation du diagnostic, de la participation à la concertation au sein de l'assemblée maritime et de la définition d'orientations stratégiques.

- *Appui à l'Agenda régional de la jeunesse : portrait des jeunes*

Convention Région - INSEE

La Région a approuvé, lors de son assemblée plénière du 16 mars 2018, l'élaboration d'un « Agenda régional de la jeunesse ». L'objectif est de coordonner toutes les politiques régionales en faveur des jeunes et d'avoir une vision à l'horizon 2030 des mesures à adopter. Dans ce contexte d'attention renouvelée à propos de la jeunesse, l'une des problématiques spécifiques en Provence-Alpes-Côte d'Azur est celle du déficit migratoire des jeunes.

Les études menées en partenariat en 2013 indiquaient en effet un relatif défaut d'attractivité de la région pour les étudiants. Par ailleurs, la région pâtissait d'un surcroît de difficultés pour les 15/29 ans en matière d'accès non seulement à l'emploi mais aussi à un logement autonome. La qualité de vie des jeunes pouvait, en outre, être affectée par l'importance des déplacements entre lieux de vie et lieux d'études, autant qu'entre lieux de vie et lieux de travail. Pallier ces difficultés entre dans les objectifs du SRADDET. Pour apporter des éléments quantitatifs à la réflexion portée par la Région, une étude partenariale en 2 volets est prévue.

L'objectif est de rassembler des données de cadrage sur certains des thèmes centraux intéressant la question des jeunes, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans ses différents territoires.

1.2 Études de filières économiques

- *Opérations d'Intérêt Régional*

Convention Région – INSEE

Les Opérations d'intérêt régional (OIR) sont au cœur de la stratégie économique de la Région telle que formalisée dans le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) voté en 2017. À travers les OIR, l'objectif est d'accompagner des territoires, des filières et des entreprises dans des projets structurants. Huit OIR ont ainsi été identifiées.

Trois études seront conduites en 2019. Elles concerneront les OIR :

- Silver économie.
- Économie de la mer.
- Naturalité.

Pour chaque OIR, le périmètre sera défini par une liste d'établissements identifiés par leur numéro SIRET et leur adresse, liste établie et validée par la Région et transmise à l'Insee dans le mois précédent la date de début de l'étude.

Sans être nécessairement exhaustives, les trois listes rassembleront des établissements « typiques » de chaque OIR, qu'il s'agira de caractériser (nombre d'emplois salariés, caractéristiques et localisation des établissements, profil des salariés). À périmètre constant, l'emploi dans ces OIR pourra être suivi dans le temps.

Ces études apporteront une contribution importante à la connaissance des OIR en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ces travaux feront l'objet de trois publications communes à l'Insee et la Région, sous forme de 2 pages dans la collection « Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur », à paraître respectivement en avril 2019, septembre 2019 et décembre 2019.

1.3 Aménagement et mobilité

- *Consommation foncière et dynamique urbaine*

Convention Région-Agences d'urbanisme 2019

Il s'agit d'expliciter les dynamiques de consommation d'espace observées par type d'espaces et niveau de centralités du SRADDET entre 2006 et 2014, sous les angles des quantités consommées, des typologies d'espaces pour quels usages futurs, sous quelles formes et par quels acteurs. L'objectif est de préciser les liens qui peuvent être faits avec le développement démographique et résidentiel, économique et avec le déploiement des grandes infrastructures et équipements régionaux. Au-delà de donner des chiffres repères sur la consommation foncière et ses modalités, cette action visera également à mettre à jour les processus à l'œuvre en matière de pression sur les espaces naturels, agricoles et forestiers de la région, avec toutes les limites et précautions d'usage liées à la base d'occupation du sol (OCSOL) elle-même et à son rapprochement avec des données statistiques décrivant les dynamiques urbaines mesurées, en général, à l'échelle des communes.

- *Mutations du commerce et répartition spatiale au sein des villes*

Convention Région-Agences d'urbanisme 2019

Cette action se compose de 3 volets et se propose d'analyser les mutations de l'appareil commercial en région.

Le premier volet portera sur un cadrage quantitatif statistique et cartographique réalisé à échelle des EPCI ayant pour objectif principal de mettre en exergue des disparités locales.

Le second volet permettra une analyse de la répartition spatiale des différents types de commerces au sein des territoires avec mise en perspective en regard de la démographie de la population et de l'emploi commercial. Le troisième volet sera constitué d'un cahier des enjeux de mutation de l'appareil commercial sur la base d'auditions d'experts et d'études de terrain.

- *Enjeux et leviers de revitalisation des centres-villes : le cas de Digne-les-Bains*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

Dans la continuité de l'intérêt porté par la Région à la question de la fragilisation des centres villes des villes petites et moyennes, cette action vise à mobiliser un groupe d'étudiants du master 2 Urbanisme et Aménagement, parcours Politiques et Projets d'Habitat et de Renouvellement Urbain sur la question de la revitalisation du centre-ville de Digne-les-Bains à partir de la valorisation urbaine et paysagère de l'axe médiéval sud pour l'instant peu investi par la ville. En partenariat avec la Région, la Communauté d'Agglomération et la ville de Digne-les-Bains, les étudiants proposeront un diagnostic problématisé débouchant sur un projet d'aménagement cohérent incluant une action concrète à destination des habitants.

1.4 Tableaux de bord

- *Développement durable*

Convention Région – INSEE 2019

La Région, la DREAL et l'Insee sont associés depuis 2014 pour élaborer et mettre à disposition du public un tableau de bord réunissant de nombreux indicateurs relatifs au développement durable. L'expertise conjointe de la Région, de la DREAL et de l'Insee est particulièrement utile pour étayer par des chiffres les réflexions et les décisions engagées sur le territoire dans le cadre des Agendas 21 et du SRADDET.

Cette expertise constitue plus largement un appui pour mener des évaluations environnementales et élaborer le rapport annuel du développement durable.

Le tableau de bord du développement durable sera actualisé en 2019 sur la base des indicateurs suivis depuis 2014. La structure du tableau de bord pourra évoluer pour s'adapter au cadre fixé par les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

Comme pour les précédentes éditions, l'Insee veillera à assurer la coordination de ces travaux.

Ce tableau de bord actualisé, qui sera accessible en ligne sur les sites internet des trois partenaires, permet à la fois de dresser un état des lieux de la situation dans la région au regard du développement durable et de partager les diagnostics avec les acteurs concernés.

La mise en ligne de ce tableau de bord sera accompagnée de la publication d'une étude en format 2 pages, sur un sujet à définir. L'étude, qui sera également réalisée en association avec la Dréal, sera publiée dans la collection « Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur », à paraître en septembre 2019.

- *Développement économique*

Panorama statistique et cartes interactives

Les outils d'analyse statistique et de cartographie interactive proposés par le SCOTIGEO, et ouverts à une large consultation de publics de natures variées (élus, chargés de mission ou d'études, grand public), seront mobilisés pour obtenir un panorama global et synthétique de la situation économique régionale. Composé de données statistiques actualisées et assorties de cartes, ce panorama général comportant une cinquantaine d'indicateurs clés permettra une mise en perspective avec les données nationales.

1.5 Prestations cartographiques, géomatiques, statistiques et accompagnement méthodologique des services

- *Sud Foncier Eco : un outil d'observation et d'analyse cartographique des espaces d'activité économique (EAE)*

La connaissance des espaces d'activité économique, et plus particulièrement du foncier disponible au cœur ou à proximité de ces espaces économique s'avère stratégique aussi bien pour les collectivités qui établissent les stratégies de développement économique, que pour n'importe quelle entreprise qui cherche à s'implanter sur un territoire donné.

Pourtant, alors qu'il est déterminant de savoir où se trouve le foncier économique (en ayant une définition claire et partagée), de savoir s'il est disponible, quelles en sont les caractéristiques en termes d'accessibilité, quel est le profil des entreprises qui y sont présentes, ou encore de connaître les équipements et services proposés dans les EAE et qui peuvent contribuer à leur attractivité, force est de constater que jusqu'à récemment cette connaissance est restée très lacunaire, l'identification et la délimitation même des EAE posant problème.

Conscients de la difficulté, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la DREAL, l'EPF, la CCIR et le CRIGE (mais aussi les intercommunalités et la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat) ont mis cette question du foncier économique au cœur de leurs démarches d'observation. Ainsi, ces acteurs se sont rassemblés en 2018 autour d'une convention entre personnes publiques visant à la mise en place d'un système d'observation partenarial du foncier économique et d'une application de web-sig recensant les espaces d'activités. Avec en priorité l'observation des Zones d'activités réglementaires, inscrites dans les documents d'urbanisme. Ce ne sont pas moins de 1250 zones d'activité réglementaire (ZAE) de la région concentrant 51 200 établissements (18% des établissements recensés à l'échelle de la région) et plus de 500 000 salariés (41% des effectifs régionaux) qui sont de prime abord concernées par la mise en place de cette application et de la base de données associée.

En effet ; il s'agit d'élaborer une base de données commune, partagée par les acteurs territoriaux et alimentée à terme directement par eux, qui décrive en détail les Espaces d'activités économiques : ZAE, zones « de fait » ainsi que les pôles d'activités et les établissements d'activité. Et de faire en sorte que cette base soit rendue exploitable par le plus grand nombre (collectivités, aménageurs, entreprises) grâce à la mise en place de processus d'alimentation collaborative développés par le CRIGE. La première exploitation étant régionale, à travers un outil d'observation global, Sud Foncier Eco, qui sera finalisé au cours du premier trimestre 2019.

Toutefois, les chiffres ci-dessus montrent que la majorité des établissements et des salariés restent localisés hors des périmètres des zones d'activités réglementaires.

Déterminer et donner à voir les zones de concentration d'emploi, leurs caractéristiques spatiales, le type d'entreprises concernées, s'avère donc tout aussi important. Pour autant, là encore, le manque de travaux systématiques rend cette connaissance très lacunaire.

Les travaux menés en 2019 à partir de la base de données des espaces d'activités économiques, exploitant les techniques de géostatistique, devraient permettre d'en approfondir la connaissance, à travers la production de nouveaux indicateurs et de nouvelles analyses cartographiques, qui seront publiées sur l'observatoire Sud Foncier Eco.

De même, un travail d'approfondissement de la thématique du foncier disponible sera engagé, afin d'apporter des compléments quantitatifs et qualitatifs aux données actuellement disponibles dans la base de données, complexes à appréhender.

- *GeoCampSud 2019 : Amélioration et diffusion de connaissance des écosystèmes vélos liés à l'Eurovélo 8 pour en développer l'usage pour le tourisme et pour les mobilités domicile – travail*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

GeoCampSud 2019 s'inscrit dans la continuité des actions de 2016 et 2017 ayant mobilisées une centaine d'étudiants de géographie pour créer de la donnée en mode collaboratif autour de thématiques d'intérêt régional : les gares (intermodalité, services et commerces) pour la 1ère, les lieux du tourisme (équipements de la station de ski des Orres « Smart Moutain », théâtres à Avignon, sentiers de randonnée et aménités le long de l'Huveaune, quartiers du Vieux-Nice et promenade des anglais) pour la seconde.

GeocampSud2019 mobilisera les étudiants de plusieurs universités de la Région avec pour objectif d'élaborer une base de données sur l'écosystème vélo lié à l'itinéraire de « La Méditerranée à vélo » ou « EuroVelo 8 ». Tout en proposant des séances de formation et d'initiation à la méthodologie et aux outils de contribution à la cartographie mondiale libre OpenStreetmap, cette action a pour principal objectif de faire un état des lieux des aménagements et services liés aux véloroutes et aux voies vertes en région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur.

Améliorer la connaissance des services le long de La Méditerranée à vélo permettra de répondre aux attentes des usagers, d'harmoniser ou renforcer l'offre existante. De services numériques et touristiques pourront être développés et ainsi attirer de nouveaux usagers.

2. La connaissance du territoire prépare la région de demain

2.1 Développer demain les territoires

- *L'entrepreneuriat de demain au prisme des étudiants d'aujourd'hui*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et des recherche 2019

Les jeunes 18-25 ans qui débute leurs carrières, font l'expérience d'un monde de travail et de l'entreprise en pleine mutation. L'environnement de travail de cette génération se situe en effet à la charnière entre deux paradigmes : celui de leurs parents, qui s'appuie sur un modèle hiérarchique, vertical, voire statique, et celui engendré par la 4ème révolution économique, bouleversé par l'essor du numérique. Les nouveaux modèles d'entreprises qui prônent une plus grande autonomie et agilité et une attention plus spécifique pour une économie responsable et solidaire constituent également de nouveaux éléments du contexte de travail.

Mutation des formats, des métiers, des activités, tel est le contexte dans lequel les « millenials » s'approprient à démarrer leur vie professionnelle.

D'après Joël de Rosnay, scientifique, conférencier et prospectiviste : « Beaucoup de jeunes ont un choc lorsqu'ils entrent dans le monde de l'entreprise. Ils ont besoin de leaders charismatiques, porteurs d'une vision de long terme, de valeurs humaines et éthiques. »

Ces jeunes ont des attentes que n'ont pas leurs aînés : qu'on les écoute, qu'on leur fasse confiance pour expérimenter en toute autonomie, qu'on leur permette de se « tromper ».

Quelles sont les attentes de cette génération (qui représentera la moitié de la population d'ici 2020) en matière d'organisation du travail ? Quelle est leur vision de l'entreprise, répondant à quelles valeurs ? Comment envisagent-ils l'entrepreneuriat ? Il apparaît essentiel aujourd'hui d'intégrer à la réflexion globale cette vision qu'ont les jeunes de l'entreprise de demain.

- *Modélisation et analyse spatiales des pratiques actuelles et futures de mobilité partagée et de transports flexibles dans la région Sud*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

Le travail proposé est une recherche-action sur les transports flexibles de personnes et les pratiques de mobilité partagées à l'horizon 2030-2050, en partenariat ESPACE-Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en fonction de l'existant (flux, offre de transport, réseaux), des grandes évolutions françaises et internationales et des innovations dans les modes de transports flexibles et partagés. Sont notamment considérés les transports à la demande, les véhicules de tourisme avec chauffeurs, le covoiturage et l'autopartage.

Ne sont pas traités les transports collectifs fixes et réguliers de masse (bus, train, tram, métro), ni les transports individuels (taxis, automobile personnelle).

- *Déploiement des solutions de couplage énergies renouvelables et mobilité électrique dans une démarche de cohérence territoriale (LRE2V) (Local Renewable Energies → Electric Véhicule)*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

Quelle contribution des projets couplant mobilité électrique et production d'énergie renouvelable à la transition énergétique en région ? L'étude sera abordée de manière multidisciplinaire (économistes, physicien, sociologue) par des experts impliqués dans ces problématiques et en résonance avec les formations académiques qu'ils animent.

- *Mobilités : groupe de travail logistique, prospective et analyse de la mobilité régionale*

Convention Région-Agences d'urbanisme 2019

Cette action comporte 4 volets qui porteront sur :

- Actualisation des temps de correspondances aux points d'arrêt à partir des données de Paca Mobilité et analyse de l'offre de transports collectifs à l'échelle de certaines lignes et/ou gares stratégiques de la région.

- Compréhension de la mobilité régionale, à partir de la construction d'une série d'indicateurs et de cartographie.
- Animation d'un Groupe de travail Logistique en région, en synergie avec les autres initiatives à l'œuvre (dont les Ateliers Régionaux de la Logistique).
- Évolutions, enjeux et impact des nouvelles pratiques de mobilités, de la révolution numérique et des nouvelles formes d'organisation du travail et de consommation, sur l'aménagement, l'urbanisme et l'organisation des réseaux de transports et de communication.

2.2 Le territoire vécu par ses habitants

- *« Géographie prospective des territoires urbains » (GRAPHITE) Région-Rectorats-LPED*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur 2019

Le projet "Géographie prospective des territoires urbains" (GRAPHITE) a vu le jour en 2015-2016 autour d'une collaboration tripartite entre la Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur, l'académie d'Aix Marseille, et le LPED. Depuis 2017, le projet inclut l'Académie de Nice, et cette année, tous les départements y seront représentés, avec 23 établissements prévus.

Plusieurs Directions de la région, des opérateurs de la politique de la Ville, des professionnels et des associations sont impliqués ou partenaires dans ce projet. Forts de cette expérience constructive, le LPED et les partenaires souhaitent le développer en 2018-2019 dans le nouveau cadre de la stratégie régionale pour la connaissance du territoire et de l'Agenda régional de la jeunesse.

Graphite 2018-2019 se fixe plusieurs nouveaux objectifs scientifiques, opérationnels et de formation en lien avec le SRADDET et avec l'Agenda Régional de la jeunesse 2030 : formaliser et diffuser les connaissances territoriales des jeunes habitants, poursuivre les actions de formation continue des enseignants à la géographie, d'appui à une pédagogie par projet, développer les interactions entre établissements scolaires et institutions des territoires.

En termes de "livrables", le projet validera un kit pédagogique élaboré en lien avec le Rectorat, il organisera un événement annuel (exposition et colloque réunissant 500 lycéens de 18 classes, leurs enseignants et des acteurs du territoire pour présenter les enjeux d'aménagement des espaces urbains régionaux vus par les jeunes), il diffusera l'expérience GRAPHITE au sein de la région académique et vers d'autres régions françaises (avec l'appui de l'Inspection Générale et du CGET), et vers le sud de la Méditerranée, dans le cadre des accords de coopération décentralisée de la région Sud et de la région Académique et en tissant des liens avec l'AVITEM.

Les liens entre l'éducation secondaire, l'université et les territoires sont donc au cœur du projet. Ils concernent tant la connaissance espaces urbains régionaux que la formation théorique et méthodologique des enseignants, l'insertion future des jeunes et leur capacité à contribuer à transformer positivement les territoires.

- *Diagnostic de l'Agenda régional de la jeunesse, les espaces vécus des jeunes en région*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Citoyenneté souhaite compléter le diagnostic régional de la jeunesse qui constitue l'une des premières étapes de l'Agenda Jeunesse.

Il repose sur une analyse d'informations sur les espaces vécus et des modes de vie des jeunes réuni dans un corpus de données dans le cadre recherche action Graphite / villes en projets (« Géographie prospective des territoires urbains »). Cette Recherche-action est menée depuis 2015-2016 dans les établissements secondaires par le LPED avec l'appui de la Région et des Rectorats d'Aix-Marseille et de Nice. La présente proposition de rapport d'étude problématisé du LPED s'appuie sur ces trois ans d'enquête passées (2015 à 2018) auprès de 1300 collégiens et lycéens de la Région.

La base de données géolocalisée nécessite des traitements et analyses spécifiques afin de répondre à la demande de diagnostic problématisé de la Région dans un délai compatible avec le lancement de l'Agenda Jeunesse. La méthodologie complète est basée sur l'analyse et cartographie des lieux de vie des jeunes, la retranscription et l'analyse des entretiens de groupe en classe et parcours collectifs dans les quartiers, l'analyse de leurs projets de territoire et des commentaires et aspirations des jeunes exprimés au cours du projet. La proposition de rapport d'étude du LPED est basée sur ce double corpus d'informations quantitatives, qualitatives et spatialisées sur les territoires vécus, pratiques, représentations et idées de 1 300 lycéens, ainsi que leurs idées d'aménagement urbains.

Le rapport, étayé par des statistiques et proposant des indicateurs est illustré de graphiques et de cartes commentées à différentes échelles. Il est complété par une note de synthèse communicante et illustrée.

- *«Baromètre participatif des valeurs et du vivre ensemble» en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

Depuis 2018, une équipe de chercheurs du Centre de recherche de Sciences Po Aix – le CHERPA – s'est engagée dans la conception d'un « Baromètre des valeurs et du vivre ensemble » en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce «baromètre» entend constituer un dispositif longitudinal de suivi des représentations du territoire et des valeurs de ses habitants. Il doit permettre de mieux saisir les évolutions de ces représentations et de ces valeurs. Le projet que nous présentons ici pour 2019 a pour ambition de poursuivre l'enquête débutée en 2018.

- *Habiter le Verdon : 20 ans de présence du parc et après ? Proposition méthodologique pour des regards croisés*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

Dans cette proposition on cherche à mener de façon conjointe une analyse statistique classique des évolutions sociodémographiques du Parc mais aussi une approche socio-territoriale qualitative. Pour mener à bien ce programme de travail, deux types d'informations sont à mobiliser : d'abord, un récolement de données statistiques et bibliographiques existantes, puis la création de données nouvelles issues d'une enquête socio-territoriale. Ce projet mobilisera la promotion 2018-2019 du Master 2 Économie de la Mer et Aménagement du Littoral dans le cadre de leur module « Ateliers de la Région » sous la direction des chercheurs du LEAD.

3. La connaissance du territoire accompagne les dynamiques spatiales

3.1 Études territorialisées

- *Portrait du parc naturel des Alpilles*

Convention Région - INSEE

En 2007, le territoire des Alpilles obtenait le label de Parc Naturel Régional (PNR). Une étude alors menée par l'Insee a permis d'élaborer un diagnostic des principales caractéristiques socio-économiques du parc.

Alors que sa charte arrive à échéance en 2019, le renouvellement de son label sera évalué conjointement par le Ministère de la transition écologique et solidaire, par la Région, ainsi que par l'ensemble des partenaires financiers et collectivités qui le composent.

Dans cette perspective, un nouveau partenariat avec l'Insee s'engage, afin de réaliser un diagnostic territorial actualisé. Il s'agira de mettre en évidence les forces et faiblesses de ce territoire, notamment en matière de tissu productif, d'activités économiques, d'habitat et de mobilités, d'équipements et de services... Les évolutions démographiques autant que socio-économiques intervenues au sein du PNR des Alpilles depuis la mise en place de sa Charte seront étudiées à cette occasion. Des experts du parc seront associés à ce travail d'étude.

Cette étude donnera lieu en mars 2019 à la publication d'un 4 pages dans la collection « Insee Analyses ».

- *Portrait du parc naturel du Verdon*

Convention Région - INSEE

La charte du Parc naturel régional du Verdon, signée en 2008, approche de son terme. Une première étude partenariale avait été réalisée par l'Insee en 2008, puis une seconde à mi-parcours en 2015. Là encore, dans la perspective du renouvellement du label mais aussi en vue de la préparation d'une nouvelle Charte, une nouvelle étude en partenariat sera conduite.

Elle permettra de repérer les spécificités de ce parc dans ses principales dimensions socio-économiques, mais aussi, dans la mesure du possible, environnementales.

Une attention particulière sera, là aussi, portée à l'analyse des mutations qu'a connues le PNR sur la dernière décennie, afin d'éclairer au mieux acteurs et décideurs. Des experts du parc seront associés à ce travail d'étude.

Cette étude donnera lieu à la publication d'un 4 pages dans la collection « Insee Analyses », en septembre 2019.

- *Les transfrontaliers avec Monaco*

Convention Région - INSEE

Entre la Principauté de Monaco et les territoires français avoisinants, les synergies sont multiples. Ainsi, dans le domaine de l'emploi, on constate un flux conséquent et croissant de migrations alternantes de résidents des Alpes-Maritimes à destination de la principauté monégasque.

Si les résidents de la zone d'emploi de Menton-Vallée de la Roya sont les plus concernés par ces mobilités, elles s'étendent à l'ensemble du département. Cette situation implique une forme d'interdépendance entre le territoire régional et l'emploi monégasque qui influence également l'activité économique locale. Il apparaît donc nécessaire d'étudier les dynamiques territoriales à l'œuvre. L'étude sera réalisée en partenariat avec l'Institut monégasque de la statistique et des études économiques (Imsee).

À partir des données de recensement de l'Insee, la part de travailleurs transfrontaliers, parmi l'ensemble des résidents en emploi, sera calculée sur différents territoires des Alpes-Maritimes. Les caractéristiques de ces travailleurs transfrontaliers seront observées et mises en regard de celles des personnes en emploi dans les Alpes-Maritimes : sexe, niveau de diplôme, âge, catégorie socio-professionnelle, etc. En outre, à partir des données de la Caisse de Compensation des Services Sociaux de Monaco, les secteurs d'activité des transfrontaliers seront décrits.

Les flux de travailleurs navetteurs vers Monaco seront également étudiés en fonction de leur territoire de résidence et l'évolution de ces flux sera analysée. Ces éléments seront mis en perspective avec une description de l'état du marché du travail des Alpes-Maritimes et de son évolution.

Ces travaux feront l'objet d'une publication d'un 4 pages dans la collection « Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur », à paraître en mai 2019.

3.2 Ingénierie de la connaissance territoriale

- *Accompagnement des PNR pour les révisions de charte et mutualisation de niveau régional*

Convention Région-Agences d'urbanisme 2019

L'implication régionale dans les processus de révision des Chartes de Parcs passe notamment par la mobilisation du partenariat avec les Agences d'urbanisme, avec l'objectif de contribuer à l'élaboration des diagnostics des territoires de Parcs. Pour 2019, les Agences seront prioritairement mobilisées pour le diagnostic du Parc du Verdon. Dans un souci d'anticipation, un travail méthodologique sera également engagé avec les PNR du Luberon et du Queyras.

Enfin, le Parc des Alpilles, dont le diagnostic a été réalisé en 2018, pourra solliciter l'appui des Agences au cours de la phase de concertation qui sera engagée en 2019. Dernier aspect, la mutualisation des méthodes avec les autres Parcs reste un objectif de ce partenariat.

4. La connaissance du territoire renouvelle les outils numériques de description du territoire

4.1 Actualisation des données géographiques acquises en mutualisation

L'acquisition de droits d'usage des référentiels géographiques de l'Institut national de l'information géographique et forestière IGN a été renouvelée pour la période 2017-2019.

Ce programme se termine donc cette année avec la livraison des images aériennes définitives de 3 départements de la région, leur dépôt sur l'infrastructure de données géographiques ouvertes régionale (DataSud) et la mise en place des services Web correspondants par le Centre Régional pour l'Information Géographique, en charge de leur diffusion à la communauté géomatique régionale. Les départements concernés sont les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse.

Ayant fait l'objet d'une convention d'obligation de service public pour la mise à jour du Référentiel à Grande Échelle signée avec l'Institut Géographique National et les départements, ces images complèteront idéalement la couverture régionale en photographies aériennes à haute résolution (20 cm).

Dans le courant de l'année 2019, la poursuite de ce programme d'acquisition d'images sera étudiée, afin d'être en capacité de fournir une mise à jour trisannuelle de ces données de référence majeures. Dans ce cadre, les possibilités de couplage tant technique que financier avec d'autres projets relatifs à la mise en œuvre d'un nouveau type de référentiel à très grande échelle (ortho Très Haute Résolution à 5 cm de taille de pixel) seront évaluées.

4.2 Développement de l'infrastructure de données géographiques et ouvertes DataSud

Au vu de la convergence actuelle entre les données géographiques et les données ouvertes, toutes relevant du « monde global de la donnée » et des obligations s'imposant aux territoires en la matière, la Région et le CRIGE Provence-Alpes-Côte d'Azur ont décidé de développer une infrastructure régionale unique, entrepôt commun et fédérateur de données, socle autour duquel viendront se greffer des services numériques innovants.

Ouverte le 12 décembre 2018 en version beta, l'infrastructure de données DataSud propose déjà plus de 600 jeux de données publiques, ouvertes aux réutilisations. En début d'année 2019, les services proposés sur l'infrastructure de données seront progressivement étendus et améliorés, avec notamment l'adjonction de services géographiques supplémentaires.

Ces développements permettront de consolider et de renforcer la plate-forme de données régionales, opérée à la fois par le CRIGE et par la Région (service Smart Région), dans une optique de créer à terme un service public régional de la donnée et d'offrir aux acteurs publics et privés une solution performante de recherche des données disponibles sur le territoire régional, en vue leur réutilisation la plus large possible et d'augmenter ainsi la valeur de ce patrimoine informationnel.

4.3 Évolution du Système d'Information géographique institutionnel et développement vers la web-Cartographie

Dans la suite d'une étude pour un Schéma Directeur de l'Information Géographique, le SIG institutionnel, évolue afin d'offrir plus de fonctionnalités et un meilleur service. Cette évolution se concentrera sur plusieurs axes :

- Une organisation des bases de données utilisées par le service pour produire des cartes et/ou des applications, à l'aide d'un gestionnaire performant de base de données relationnelles (PostGRESql) assorti d'une cartouche spatiale qui a fait ses preuves (POSTGis). Ces deux outils sont proposés en open source et relativement simples à mobiliser.

La mise en œuvre de cette nouvelle organisation des données suppose un travail conséquent de repérage et d'analyse des données disponibles au sein du service. Elle devrait permettre de simplifier et de sécuriser les accès aux données de référence (accès à la donnée la plus à jour), de rationaliser la production des cartes et applications géomatiques et de rendre un service global plus efficient. Dans le même esprit, le recours aux flux informatiques, et l'accès à certaines données stockées à distance, sera encouragé, dans l'optique de rationaliser les espaces de stockage, d'optimiser les ressources et de simplifier les mises à jour des données de référence. Le premier chantier qui sera mis en œuvre au cours du premier semestre concerne plus particulièrement les zonages utilisés pour la production cartographique ou d'application (limites de communes et génération automatique des intercommunalités et autres périmètres dépendant de ce référentiel).

- Un développement accru de l'accès à l'information géographique par la mise en place d'applications web faisant appel aux technologies disponibles au sein de l'institution régionale (gamme de produits SIG ESRI entre autres). L'intensification du recours aux applications géographiques web, développées à façon, rapidement et avec agilité, permet d'envisager une plus grande diffusion de l'information géographique au sein de l'institution, la production de services géographiques adaptés aux besoins exprimés (y compris de besoins très ponctuels), simples à mobiliser pour les agents des services, et de maximiser le retour sur investissement en matière de outils utilisés par le service. Une application particulière et emblématique sera par exemple développée dans le courant du premier trimestre, qui concerne la mise en visibilité des projets entrepris dans le cadre du Contrat de Projet État-Région et sa mise en valeur par rapport aux enjeux territoriaux du SRADDET.
- Une valorisation plus efficiente des cartographies produites par le service, par la mise en place d'un nouvel outil de gestion dédié, permettant de mieux rechercher les productions réalisées (plus de 300 cartes par an) et de les pousser, ainsi que les éléments qui ont servi à les élaborer, vers les principaux outils de diffusion régionaux : le site Connaissance du Territoire et le portail DataSud.
- Un renforcement de la capacité de gestion de projets, permettant de mieux accompagner les projets internes faisant appel à l'information géographique : identification des besoins, analyses d'opportunité et de faisabilité, analyse des moyens à allouer et planification. Et ces projets sont potentiellement nombreux, tant l'information géographique est utile dans l'activité régionale. De la mise en place d'un site cartographique valorisant le patrimoine naturel d'exception, à un renforcement de notre capacité d'observation de la production et du recyclage de déchets, en passant par le suivi du déploiement de la fibre optique, ou la gestion de l'infrastructure du chemin de fer de Provence, les projets géomatiques sont légion au sein de l'institution régionale. Et il convient de les accompagner au mieux pour participer à l'optimisation des systèmes d'information et rendre ces informations accessibles entre les applications, pour faciliter la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques régionales mais surtout pour aider les agents de l'institution régionale au quotidien.

Principaux projets actifs en début d'année 2019 :

- Sud Foncier Eco : portail des Espaces d'Activités Économiques
- Transports Scolaires : organisation géographique des bases de données, déploiement d'outils métiers spécifiques, cartographie
- Valorisation des projets CPER : visualisation originale des projets et liens avec le SRADDET
- Preuve de concept de Datavisualisation SRADDET : en lien avec les universités sélectionnées, représentation originale des enjeux et règles du SRADDET
- Application Connaissance du Commerce : valorisation des données acquises dans le cadre d'une étude 2018.
- Application de sectorisation des lycées : en lien avec le Rectorat.

Principaux projets en cours de définition :

- Sud Nature
- Observatoire des Déchets
- Gestion d'infrastructure du Chemin de Fer de Provence
- Observation des Industries Aéronautiques
- Application cadastre Solaire
- Observation des déploiements du Très Haut Débit

4.4 Observatoire territorial

L'Observatoire territorial, application de cartographie statistique interactive, continuera d'être enrichi de nouveaux indicateurs et de nouveaux territoires de consultation. Il connaîtra en 2019 une évolution majeure par un important changement de version de l'application. Cette nouvelle version, qui sera proposée à partir du mois d'avril, apportera, entre autres de nouvelles fonctionnalités pour développer des portraits de territoire, une nouvelle interface simplifiée et accessible en mobilité (smartphone, tablettes) permettant d'envisager de toucher de nouveaux publics (élus).

La mise en route de cette nouvelle application sera l'occasion pour le service de mettre à jour tout au long de l'année les données de référence à leur date la plus actuelle mais également de proposer de nouveaux indicateurs, découpages, ou tableaux de bord statistiques personnalisés pour les directions régionales, avec un premier focus notamment sur des indicateurs économiques, qui sera élaboré pour la Direction de l'Économie.

5. La connaissance du territoire au cœur des réseaux de diffusion

5.1 Connaissance du territoire : le site

« Connaissance du territoire », est un centre de ressource en ligne, regroupant données, cartes et études. L'objectif est à la fois de mettre en visibilité les travaux menés par la Région et ses partenaires, de permettre leur réutilisation et d'offrir des services à forte valeur ajoutée comme des outils de cartographie interactive. Pensé comme un portail, « Connaissance du territoire » propose des ressources d'intérêt régional, et s'articule avec les démarches de planification de la Région. Une nouvelle version sur un site dédié, propose depuis 2018 un accès unique simplifié à une base de données structurée, via un moteur de recherche adapté.

5.2 Connaissance du Territoire : les rencontres

Région /INSEE/ CESER/EJCAM

- *Organisation des conférences « Les Rencontres de l'intelligence territoriale »*

Convention Région – Établissements d'enseignement supérieur et de recherche 2019

L'objectif poursuivi par les Rencontres de l'intelligence territoriale est d'éclairer les débats publics par la promotion de l'ouverture des données, la diffusion et la mise en visibilité des informations sous des formats communicants à destination des citoyens et des partenaires.

Pour ce faire il s'agit d'animer des rencontres autour de sujets d'intérêt régional dans le cadre d'un cycle de « Rencontres de l'intelligence territoriale » ouvert aux techniciens, aux élus, membres de la société civile, aux journalistes en mobilisant une expertise scientifique en communication et journalisme pour l'accompagnement du dispositif.

La sélection et la programmation de ce cycle seront réalisées par un comité de programmation rassemblant l'État (INSEE et Université), la Région (service connaissance territoriale et information géographique et la section prospective du CESER).

Ce cycle de rencontres sera construit sur la base des travaux réalisés par l'État (statistique publique) et la Région (partenariats de la connaissance) ainsi que leurs centres ressources dédiés (observatoires régionaux type ORM).

La Région et l'INSEE organisent un cycle annuel de rencontres dans l'objectif de diffuser, partager et mettre en débat quelques grands enjeux sociétaux pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à partir des études et données produites sur le territoire régional.

Quatre dates, quatre thèmes :

14 mars : « Le grand saut dans la transition énergétique : sommes-nous prêts ? »

13 juin : « Entre base productive et dynamiques résidentielles : de quoi vivent nos territoires ? »

17 octobre : « Vivre à la campagne à l'heure métropolitaine ? »

05 décembre : « Regards croisés sur la jeunesse en Provence-Alpes-Côte d'Azur »

5.3 Les réseaux professionnels

- *Réseau connaissance du territoire*

Convention Région-Agences d'urbanisme 2019

Initié en 2018, le réseau Connaissance du Territoire constitue une communauté d'échanges entre professionnels de l'observation des territoires au service de l'action publique. Copiloté par l'INSEE et la Région, le groupe de travail, animé par le réseau des Agences d'urbanisme et l'Observatoire régional des Métiers (ORM), concerne l'analyse des dynamiques économiques et territoriales, et pour 2019 se concentre sur les questions d'attractivité et de besoins aux entreprises.

- *Groupes de travail d'observation dans le champ Économie- Emploi-Formation*

➤ Participation au dispositif Observation PACA Conjoncture : cercle des conjoncturistes en région (INSEE, DIRECCTE, Pôle Emploi, URSAAF, Banque de France) animé par l'ORM. Publication trimestrielle d'une note de conjoncture commune.

➤ Participation aux conseils scientifiques : ORM, Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire.

- *Pôles métiers et groupes de travail du CRIGE*

La participation, l'animation ou l'accompagnement des services régionaux dans les groupes de travail proposés par le Centre de Ressources en Information Géographique se poursuivront. En 2019, un intérêt particulier sera porté au groupe de travail autour des Zones d'Activité Économique, qui aura une forte activité liée à la mise à disposition de la base régionale des Espaces d'Activités Economiques, finalisée en 2018. Un nouveau service géographique proposé par le CRIGE autour de cette base devrait en effet permettre son alimentation par les acteurs territoriaux régionaux, afin d'en augmenter la qualité et la précision. Cette activité CRIGE mobilisera des ressources humaines du service, dans le cadre de la mise en place de la gouvernance de la base de données, pour les tests d'alimentation croisée pour la mise à jour régionale qui sera réalisée en fin d'année.

- *Animation et participation au Groupe de travail Information Géographique de Régions de France*

Ce groupe de travail rassemble les responsables géomatiques et les animateurs des politiques d'information géographique des Régions. En 2019, la cartographie liée aux SRADDET, les transferts des SIG dédiés au transport scolaire et interurbain, le renouvellement des relations avec l'IGN, l'ouverture des données publiques et les stratégies régionale autour de la donnée font partie des sujets d'intérêt. Un séminaire du groupe sera proposé, et devrait se tenir à Marseille dans le premier semestre.

- *Animation et participation au Groupe de travail Connaissance et prospective territoriale de Régions de France*

Ce groupe de techniciens se réunit trimestriellement dans les locaux de Régions de France ou sous un format d'ateliers décentralisé dans les différentes Régions.

Il comprend deux aspects : un moment consacré à l'échange autour des pratiques en région, un moment consacré à l'audition d'experts et de professionnels de l'observation - études et prospective.

- *Adhésion à l'Association Française de l'Information Géographique (AFIGEO)*

L'AFIGEO est la seule association en France qui promeut l'information géographique et interagit avec les autres structures nationales, européennes et internationales. Elle organise les des rencontres nationales chaque année (Geodata Days). Elle propose des supports, outils, documents sur les différentes thématiques de l'information géographique.

La Région est adhérente de l'association depuis de nombreuses années et suit les travaux de celles-ci de façon régulière, en participant en tant que de besoin et selon son intérêt aux groupes de travail, réunions, ou rencontres nationales.

- *Adhésion à Futuribles*

Cet ancrage dans le champ professionnel se poursuit en 2019 avec le renouvellement de l'adhésion à Futuribles, véritable centre de ressource national de référence sur la prospective (accès à des données de veille prospective, formation etc...).

6. Les partenaires du programme de travail

6.1 Le partenariat avec l'INSEE

Interlocutrices incontournables des services études et prospectives des régions françaises, les directions régionales de l'INSEE constituent l'acteur de référence en matière de productions statistiques et d'études socio-économiques régionales. Rédigées pour la plupart dans un format analyse de quatre pages, ces productions s'accompagnent de données complémentaires et sont parfois livrées dans un format dossier d'étude.

6.2 Le partenariat avec les Agences d'urbanisme de la région

Mis en place dans le cadre de conventions cadre pluriannuelles, ce partenariat permet de mutualiser à l'échelle régionale des capacités d'études et d'observation entre la Région et les Agences d'urbanisme, principaux outils d'ingénierie de connaissance territoriale des territoires urbains. D'une ampleur inédite en France, ce partenariat couvre de nombreux domaines d'intervention régionaux, en coordination avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Les actions menées relèvent soit de la mise en commun des expertises, soit de productions régionales ou interterritoriales Région/Agences d'urbanisme. Elles ont pour objet la déclinaison concrète du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRRADDET) et de poursuivre les chantiers en matière d'observation et de prospective ouverts par le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

6.3 Le partenariat avec les Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche

Les Établissements d'enseignement supérieur et de recherche de la région représentent un important potentiel de connaissance du territoire régional avec lesquels la Région a noué une coopération pluriannuelle. Les équipes universitaires et scientifiques pourront proposer des projets sur trois axes de recherche et d'action prioritaires en lien avec les compétences de la Région, ses enjeux prospectifs et les orientations de la mandature : « Mieux connaître les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur », « Mieux connaître les territoires de Provence-Alpes Côte d'Azur » et « Mieux diffuser la connaissance du territoire ».

6.4 Le partenariat avec le réseau consulaire et l'Agence régionale pour l'innovation et l'internationalisation (ARII)

Aux côtés des Agences, la Région a noué une collaboration avec la CCIR autour de l'observation de la conjoncture et l'appui aux entreprises en difficulté.

La veille économique mise en place au travers du dispositif 2SEPACA (Solvabilité des Entreprises pour la Sauvegarde de l'Emploi) vise à mettre en commun des informations sensibles pour améliorer la prise en charge des entreprises vulnérables.

En 2018, le partenariat avec les chambres de commerce a permis d'initialiser le projet d'observation des espaces d'activités économiques. En 2019, ce partenariat devrait être renouvelé et étendu à la chambre de métiers de l'artisanat et l'ARII, afin de compléter idéalement les outils d'observation de données et indicateurs éclairant ce pan important de l'économie régionale, essentiel à l'attractivité régionale.

6.5 Le Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE-Provence-Alpes-Côte d'Azur) :

Partenaire référent en matière d'information géographique, le rôle du CRIGE doit être réaffirmé par ses premiers fondateurs comme opérateur majeur d'un service public régional de la donnée, d'abord géographique puis selon les possibilités d'évolution à envisager dans l'avenir, vers de la donnée « globale ». En effet, avec les avancées technologiques de ces dernières années, la prééminence des capteurs, les nouveaux concepts de Smart Cities (villes connectées et intelligentes), la massification des données acquises en temps réel dans le cadre de nombreux usages, la caractéristique géographique des données ne sera bientôt plus qu'une spécificité technique particulière, certes importante voire fondamentale mais qui ne justifiera plus nécessairement un traitement différencié.

Le développement sur ces données des services nouveaux, de représentation spatiale, d'analyse (géographique, statistique, ...), d'assemblage de sources multiples, ... nécessiteront des ressources que l'on trouve aujourd'hui déjà au CRIGE. Celui-ci peut donc se voir renforcé dans ce cadre stratégique et la Région également, qui dispose sur ce sujet d'une capacité d'action apportée par la loi NOTRe.

L'établissement d'une convention tripartite pluriannuelle entre l'État, la Région et le CRIGE sera recherché, afin de rétablir la lisibilité de son action dans le cadre des politiques nationales et régionales. Elle prendra en 2019 la forme d'un mandat de service public économique général, qui jettera les bases d'un service public régional de la donnée (géographique), avec le CRIGE comme opérateur de celui-ci. Cette convention permettra de définir, parmi les nombreuses missions remplies par le CRIGE, celles relevant du cœur de métier de plate-forme de services numériques (géographiques) : le maintien en condition opérationnelle d'une infrastructure technique performante construite sur le dispositif DataSud, un service de régionalisation de la donnée publique nationale et un service de standardisation et de qualification des données du territoire régional, permettant d'assurer face aux acteurs territoriaux le rôle de tiers de confiance en matière de données géographiques qui est accordé au CRIGE.

6.6 Le partenariat avec l'IGN

Producteur national de référentiels géographiques, et acteur majeur de la géomatique l'IGN n'est plus un simple fournisseur de données, mais un partenaire incontournable, un acteur géomatique du territoire participant au développement et au déploiement de la connaissance territoriale.

En 2019, un nouveau format de rencontre entre cet acteur et les collectivités locales sera déterminé, prenant le relais des anciens Comités régionaux de programmation des référentiels géographiques et forestiers. Coprésidés par la Région et l'État, ceux-ci permettraient de mutualiser les besoins des services de l'État et des collectivités régionales. De nouvelles modalités de rencontre seront déterminées au cours du premier semestre, en écho aux modifications de la gouvernance générale de l'IGN et à son repositionnement en matière de données publiques.

Sur la base des décisions prises en termes d'acquisition ou de production de nouvelles données, la Région animera l'organisation des partenariats de production en relation avec l'État, les Départements et les EPCI.

Retrouvez toutes nos publications



<http://connaissance-territoire.maregionsud.fr>

Nous contacter

connaissance-territoire@maregion.sud

Nous suivre sur les réseaux sociaux



[sud.territoire](#)



[@sud_territoire](#)



[sud-territoire](#)



<http://bit.ly/COTERR-Youtube>

